



Le GIHP a pour particularité d'être une association administrée par des personnes handicapées physiques dont l'objectif principal est l'insertion dans la société et la vie autonome.

Un service spécialisé pour des personnes dépendantes pensé par des personnes vivant le handicap

Le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique créée à Nancy en 1964 par des étudiants handicapés désirant prendre en main les problèmes liés à leur propre insertion professionnelle, sociale et culturelle.

C'est en 1966 que la Délégation du Languedoc-Roussillon a vu le jour.

Les fondements du Projet Associatif :

- La personne est le centre de l'action
- Qualité d'accompagnement
- Valeurs et éthique Associative
- Militantisme Associatif
- Innovation sociale
- Accompagnement global et diversité des services proposés

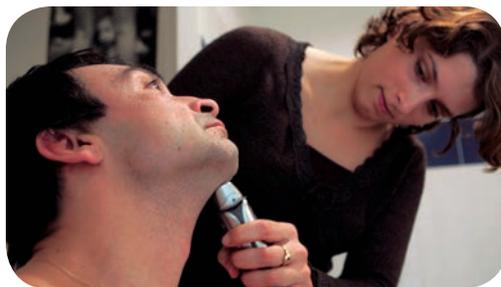
La démarche associative du GIHP-LR a pour objectif de compenser le plus possible les effets du handicap, afin de rendre la vie des personnes en manque d'autonomie plus facile.

Droits des usagers et éthique associative

Le service est un service médico-social. À ce titre, il applique les dispositions de la Loi de janvier 2002 relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans ce cadre, le service veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement et à la mise en place et au suivi du Document Individuel de Prise en Charge élaboré en concertation avec chaque bénéficiaire du service.

Les usagers sont invités à participer à la vie du service conformément à l'éthique associative du GIHP, où la personne en situation de handicap, considérée comme étant le centre du dispositif d'accompagnement, reste actrice de son quotidien.



Agrément qualité N° E/110407/A/034/Q004

Ce service est proposé par le GIHP Languedoc-Roussillon, association Loi 1901 à but non lucratif, créée en 1966, Reconnue d'Utilité Publique.

Le SAAD bénéficie du financement du Département de l'Hérault.



Les services du GIHP en Languedoc-Roussillon

- Vie associative (Languedoc-Roussillon)
- Transports spécialisés (Montpellier Métropole, Agglomérations d'Alès, Béziers, Perpignan, Thau, Communauté de Communes du Pays de Lunel, du Pays de l'Or, Gard, Hérault)
- Transports établissements
- Transports scolaires spécialisés
- Location véhicule aménagé
- Formation
- Foyer d'Accueil Médicalisé (Montpellier)
 - Accueil Permanent
 - Accueil Temporaire
- Accueil de Jour (Sète et Bassin de Thau)
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (Hérault)
- SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - Hérault)
- Évaluation PCH (Hérault)
- Service Aide Ménagère (Hérault)



Languedoc-Roussillon

341, rue Hippolyte Fizeau
34000 MONTPELLIER

www.gihplr.org

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

HÉRAULT

24h/24
7j/7

Le service sur-mesure qui facilite la vie

PCH Aucun reste à charge pour les bénéficiaires

APA Prise en charge financière par le Conseil Général, en fonction du plan d'aide



Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques
Agrément qualité N° E/110407/A/034/Q004

Crédit photos : G. Baraldi - GIHP - 08/2015

Aide et d'Accompagnement à Domicile



Des interventions
personnalisées
et adaptées



**Le bénéficiaire est
le centre du dispositif
d'accompagnement.**

Le service est à votre écoute et vous offre un **accompagnement individualisé et adapté** :

- vous définissez vos besoins ;
- vous décidez de vos horaires d'intervention ;
- vous choisissez vos intervenants sur proposition du service ;
- vous pouvez aussi proposer des candidatures.



**Des prestations variées
pour un accompagnement global**

Aides à la personne (*hors prescription médicale*) : aide à la toilette, à l'habillage, aux transferts, à la préparation et à la prise des repas, surveillance, prévention d'escarres, aspirations endo-trachéales...

Gardes de nuit : présence continue la nuit.

Garde de nuit itinérante : interventions de courte durée (15 à 60 minutes) pour

des couchers tardifs, passages rassurants, retournements, besoins physiologiques...

Accompagnement dans les déplacements extérieurs et aide dans les démarches administratives.

Intervention en milieu professionnel et universitaire.

Entretien du cadre de vie et courses, assuré par le **Service Aide Ménagère**.

**24h/24
7j/7**

**Un fonctionnement
24h/24 et un système
d'astreinte pour vous
garantir la continuité
des interventions**

Des interventions 7 jours sur 7, week-end et jours fériés inclus.

Un accompagnement 24 heures sur 24 :

- service de jour de 6h à 24h
- service de garde de nuit
- service de garde de nuit itinérante disponible de 21h à 6h

Un système d'astreinte tenu par des intervenants de permanence, afin d'assurer le remplacement éventuel d'un salarié absent.

Transmission préalable du planning des interventions.



**Des auxiliaires de vie
qualifié(e)s et formé(e)s
aux spécificités du
handicap**



- Formation aux **gestes** et aux transferts des personnes à mobilité réduite.
- Formation à la **connaissance du handicap** et à la **relation aidant / aidé**.
- Formation aux **aspirations endo-trachéales**, dispensée par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.
- Sensibilisation à la **bienveillance**.

Le GIHP, association reconnue pour son savoir faire, depuis plus de 45 ans, en matière d'accompagnement des personnes à mobilité réduite, vous garantit une **prestation de qualité**, sur laquelle nous nous engageons.

Contacts :

Secteur Montpellier Ouest : 04 67 20 21 17
saad-montpellierouest@gihplr.org

Secteur Montpellier Est : 04 67 02 93 47
saad-montpellierest@gihplr.org

Secteur Bassin de Thau : 04 67 53 02 45
saad-sete@gihplr.org

Secteur de Béziers, Pézenas : 04 67 09 95 68
saad-beziers@gihplr.org

Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques Languedoc-Roussillon

**Des interventions
prises en charge,
pour tout ou partie,
par le Conseil
Départemental
de l'Hérault**

Le service est un service médico-social autorisé par le Président du département.

Le service fonctionne sur un mode de service prestataire.

Cette reconnaissance permet :

- Une prise en charge financière totale pour les bénéficiaires titulaires de la PCH, dans le cadre du plan PCH ;
- Une prise en charge pour les titulaires de l'APA, à hauteur de leur plan d'aide.

Concernant les personnes bénéficiaires de l'ACTP, la participation est fonction du tarif fixé par le Président du Conseil Départemental.

Le GIHP LR, dispose également d'un agrément qualité par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de L'Emploi. À ce titre, une partie des sommes versées par les bénéficiaires est **déductible de l'impôt sur le revenu** (selon les dispositions fiscales en vigueur).

Chèques CESU acceptés.

GiHP
plus facile la vie